

« Femiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica »
La vocation scientifique corse au féminin
DOSSIER DE CANDIDATURE

CANDIDATE (à remplir en caractère d'imprimerie)

NOM DE LA CANDIDATE :

.....
.....

ADRESSE :

.....
.....
.....
.....

TELEPHONE : □_□_□□_□_□□_□_□□_□_□□_□_□

MAIL (écrire très lisiblement) :

.....

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

.....

FILIERE :

.....



La Collectivité de Corse s'est activement engagée dans une démarche de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, que ce soit dans son fonctionnement interne ou dans l'ensemble de ses politiques publiques conformément aux plans d'actions égalités femmes-hommes 2021-2023 (délibération n° 21/021 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2021), mais aussi au regard des orientations stratégiques en matière de culture scientifique définies dans la convention cadre tripartite CST2I 2019-2022 signée le 22 mars 2019 en matière de démocratisation des savoirs.

Aussi, le dispositif « **Femiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - la vocation scientifique corse au féminin** » a pour objectif d'encourager les jeunes filles qui font le choix de s'orienter vers des formations scientifiques et techniques. Les filles connaissent en effet une meilleure réussite scolaire que les garçons. Elles sont aujourd'hui en moyenne plus diplômées qu'eux. Cependant, au moment de leur choix d'orientation, elles sont encore peu nombreuses à se diriger vers les filières et les écoles les plus valorisées sur le marché du travail. Elles restent ainsi minoritaires dans les formations à dominante scientifique et technologique.

✓ Candidats éligibles :

Ce dispositif est destiné à toutes les élèves des classes de terminales des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, du secteur public et privé sous contrat, de l'Académie de Corse, dès lors qu'elles s'orientent vers des filières scientifiques et/ou technologiques de l'enseignement supérieur, et pas exclusivement de l'enseignement supérieur français.

✓ Critères de recevabilité de la demande :

- Domiciliation fiscale en Corse,
- Pour les lycées généraux publics ou privés, suivre, lors de son année de terminale, deux enseignements de spécialité scientifique (Physique-chimie, SVT, SI ou mathématiques) dans un établissement de l'Académie de Corse.
- Pour les lycées technologiques, professionnels et agricoles, publics et privés, suivre l'année de la demande une filière scientifique ou technique dans un établissement de l'Académie de Corse.

✓ Sélection des candidatures :

Les dossiers de candidatures complets sont à déposer auprès du service de la diffusion de la culture scientifique avant le 28 février 2022, dernier délai, afin que les dossiers soient traités par ce dernier.

Par la suite, courant avril, lors d'un oral de présentation, les candidatures feront l'objet d'une sélection par un jury composé des personnalités suivantes :

- La Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,
- Le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI,
- La Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, Antonia LUCIANI ;
- La Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ;
- La Rectrice ou le Recteur de Corse,
- Le Professeur, Vice-présidente Recherche di l'Università di Corsica Vanina PASQUALINI ;
- Le directeur général adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, Jean François CUBELLS,
- La directrice adjointe en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Emmanuelle CESARI ;

Le secrétariat sera assuré par le service de la diffusion et de la culture scientifique.

Lors de cette journée, les candidates devront présenter individuellement leurs projets d'étude et motiver leurs choix lors de cet oral. 20 candidates seront ainsi retenues.

Dans un second temps courant juillet, et sous conditions d'obtention du baccalauréat, et d'une inscription dans une formation scientifique et technique dans un établissement d'enseignement supérieur, le prix de 1 000 € sera remis aux candidates, à l'occasion d'une cérémonie de remise de diplômes.

✓ Montant global du dispositif :

Le montant global du dispositif s'élève à 20 000 euros pour un maximum de 20 dossiers retenus. Le montant du prix alloué s'élèvera à 1 000 euros par bénéficiaire.

✓ Modalités de versement :

Le prix de 1 000 € attribué s'effectuera en un seul versement à la signature de l'arrêté attributif de paiement.

✓ Modalités de suivi et d'évaluation :

Le bénéficiaire sera tenu de répondre à des enquêtes de suivi qui seront diligentées par le service de la diffusion de la culture scientifique sur une période de 3 ans suivant la prise d'effet du financement de la Collectivité de Corse.

Ces enquêtes de suivi ont vocation à vérifier l'efficacité du dispositif territorial tant en matière de poursuite d'étude dans la filière scientifique, qu'en matière d'insertion.

A cet effet le bénéficiaire s'engage à fournir ses coordonnées (adresse, téléphone, mail...) actualisées en cas de changement.

Ce dispositif sera suivi et évalué également selon la même procédure que celle définie dans le cadre des plans d'actions égalités femmes-hommes 2021-2023, à savoir par le comité de suivi exécutif, les différentes directions générales adjointes concernées et un comité de suivi technique associant les référents égalité et les services.

✓ Calendrier :

- Décembre 2021 : Lancement de l'appel à candidature.
- Février 2022 : Dépôt des dossiers.
- Mars-Avril 2022 : Convocation des candidates pour l'oral devant le jury et sélection des 20 candidates retenues.
- Juillet 2022 : Cérémonie de remise des prix et des diplômes, après résultats des baccalauréats.
- Août-Septembre 2022 : Présentation du rapport en Conseil Exécutif.
- Septembre-Octobre 2022 : Versements des aides aux candidates retenues.

FICHE DE RENSEIGNEMENT - ANNEXE 1

ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :Lieu de
Naissance :

Sexe : F [] M [] Nationalité :

Adresse :

.....

Code Postal :Ville :

Téléphone de l'étudiante :

Mobile : Fixe :

Email :

Téléphone des Parents :

Mobile : Fixe :

Email :

FORMATION POURSUIVIE

Etablissement d'inscription :

Filière/option :

.....

Année : Ville / Pays :

PROJET DE FORMATION POST BAC

Formation post bac envisagée :

Choix d'école(s) envisagée(s) :

.....

.

Formation envisagée payante : oui non

Si OUI, indiquez le montant : €

« ATTESTATION SUR L'HONNEUR » ANNEXE 2

« Je, soussignée Mme

Étudiante inscrite en.....

à

Certifie sur l'honneur

Ne pas être salariée, et l'exactitude des informations mentionnées dans la lettre d'intention dans les annexes 1, 2, et dans le présent feuillet constituant le dossier de « candidature la vocation scientifique au féminin ».

Je m'engage à répondre aux enquêtes de suivi diligentées par le service de la diffusion de la culture scientifique sur une période de 3 ans suivant la prise d'effet du financement de la Collectivité de Corse.

A cet effet je m'engage à fournir mes coordonnées (adresse, téléphone, mail...).

Je déclare avoir été prévenue que toute déclaration inexacte de ma part entraînera l'annulation de ma candidature ».

Fait à

le

*Signature de la candidate précédée de la
mention « Lu et Approuvé »*

CONSTITUTION DU DOSSIER

 **Toute copie ou tout document illisible, incomplet ou pris en photo à partir de smartphone ne sera pas accepté.**

A) LA LETTRE D'INTENTION :

Rédiger une lettre d'intention, à l'attention de M. le Président du Conseil exécutif de Corse en précisant :

- 1) Votre état civil,
- 2) Votre parcours de formation jusqu'à aujourd'hui,
- 3) Votre Projet d'étude et Projet professionnel détaillé,

Cette lettre d'intention devra être transmise avec le présent dossier de candidature dûment complété.

B) LES ANNEXES :

Compléter les annexes au présent dossier de candidature :

- 1) Annexe 1 « FICHE DE RENSEIGNEMENT »
- 2) Annexe 2 « ATTESTATION SUR L'HONNEUR »

C) PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER (au moment du dépôt février 2022) :

- 1) Curriculum vitae.
- 2) Copie du livret de famille complet.
- 3) Le certificat de Scolarité de l'année en cours (année de terminale).
- 4) Photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité. Pour les étudiants mariés, photocopie du livret de famille complet.
- 5) Tout document justifiant de la domiciliation familiale en Corse au nom de l'étudiante ou des parents (facture EDF, Télécom...).
- 6) Relevé d'identité bancaire ou postal originaux au nom du demandeur en deux exemplaires.
- 7) Copie du dernier avis d'imposition des parents et de l'étudiante.

D) PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER (après les résultats au baccalauréat) :

- 1) Photocopies des diplômes obtenus et relevé de note du Baccalauréat dès réception des résultats.
- 2) Le certificat de Scolarité de l'année suivante relatif à votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur devra être transmis dès qu'il vous sera remis (le paiement de l'aide ne pourra s'effectuer qu'à compter de la réception du certificat de scolarité par nos services.).

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.



DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature **complet** devra être adressé **avant le 28 février 2022**

Par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité de Corse
M. le Président du Conseil exécutif Corse
Direction de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche
Service de la diffusion de la culture scientifique
22 cours Grandval
BP 215 - 20187 Aiacciu cedex 1

POUR TOUTE INFORMATION :

Tél : 04 20 03 96 37

Courriel : csti@isula.corsica